



# " S'ENGAGER "

Bulletin interne de la  
Fédération des Yvelines.

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :		23 Mai 2003
◇	AGENDA	p. 1
◇	LES COMBATS DES RADICAUX : L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE	p. 2
◇	POLITIQUE DANS LE DEPARTEMENT: INTERVENTION DU PRG A LA JOURNEE DE PRINTEMPS DES VERTS YVELINES (17 MAI 2003)	p. 3-4
◇	FORMATION MILITANTE : ZOOM SUR LA LAÏCITE	p. 4-10
◇	ACTUALITE : LES PROPOSITIONS DU PRG SUR LES RETRAITES	p. 10-12
◇	INITIATIVE(S) : POUR RETABLIR LE COMITE DEPARTEMENTAL DE VIGILANCE CONTRE L'EXTREME DROITE COORDONNEES DU PRG 78	p. 12

*L'astérisque qui précède les dates est un appel à participation.  
Pour communiquer vos possibilités de participation, téléphonez au 06 71 20 99 20*

\* Samedi  
14/06/03  
12h00

## " BANQUET REPUBLICAIN "

A Carrières-sous-Poissy - Salle des Fêtes.  
Plan d'accès sur <http://www.prg78.org>

*Sous le patronage de Jean-Michel BAYLET,  
Ancien Ministre, Sénateur de Tarn et Garonne, Président du PRG.*

En présence de :

- Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile de France
- Christiane TAUBIRA, Députée de Guyane, Candidate du PRG à l'élection présidentielle
- Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire PRG de Paris

Sur le thème :

" Le nouveau mode de scrutin et les élections de 2004 en Ile de France "

S'inscrire : <http://www.prg78.org> - 06 71 20 99 20  
Fédération des Yvelines du PRG  
79, rue des Ecoles - 78955 Carrières-sous-Poissy  
Tél.Fax.Rep 01 30 06 82 04 - Email : [federation@prg78.org](mailto:federation@prg78.org)

## 2 – LES COMBATS DES RADICAUX : L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

### ***EN SACRIFIANT L'ÉDUCATION, LA DROITE SACRIFIE L'AVENIR !!***

Aujourd'hui, l'école de la république est attaquée : Fermeture de classes, suppression des aides-éducateurs et des surveillants ...

Le gouvernement Raffarin a d'ores et déjà décidé de supprimer les aides-éducateurs et les surveillants. 26 000 postes "remplacés" par l'embauche de 16 000 assistants d'éducation. Alors qu'il faut renforcer les équipes éducatives pour une meilleure prise en charge des jeunes, une telle décision va "casser" bien des projets pédagogiques et priver les élèves d'un nécessaire accompagnement. Aujourd'hui, on multiplie l'embauche de vacataires sans formation pédagogique comme enseignants alors que les conditions d'enseignement sont de plus en plus difficiles. Dans les académies, on ne compte plus les suppressions de postes, les fermetures de classes et de sections professionnelles.

Demain, le gouvernement Raffarin veut mettre à la charge des Départements et des Régions les agents et techniciens des lycées et des collèges, les conseillers d'orientation et les médecins scolaires sans assurer durablement les transferts de charge nécessaires. C'est au démantèlement de l'école auquel le gouvernement s'est attelé !

### ***La décentralisation doit renforcer l'école de la République, non l'affaiblir !***

En 1983, la gauche a voté les grandes lois de décentralisation. La construction, l'entretien et les dépenses de fonctionnement des collèges et des lycées ont été confiés aux conseils généraux et régionaux permettant une amélioration de l'équipement des établissements scolaires. Aujourd'hui, les projets du gouvernement Raffarin font naître des inquiétudes aussi bien chez les parents d'élèves que chez les personnels.

Le Parti Radical de Gauche est décidé à s'opposer à tout projet gouvernemental qui portera atteinte aux missions de l'Etat en matière d'éducation et à la qualité du service public. Dans tous les établissements scolaires, chaque élève doit pouvoir étudier dans les meilleures conditions. Il ne doit pas y avoir d'école à deux vitesses. L'Etat doit veiller à ce qu'un encadrement humain et des moyens financiers suffisants soient assurés à tous les élèves dont le sort ne doit pas dépendre de la richesse ou de la pauvreté des départements ou des régions.

### ***L'école de la République doit être l'école de la réussite de tous les élèves. C'est donc à l'Etat de garantir des programmes nationaux,***

- pour donner à tous une culture commune de qualité et les moyens de s'insérer dans la société
- des diplômes nationaux, dont la valeur sera reconnue partout en France et dans l'Union Européenne ;
- le statut national des personnels enseignants, garantie de compétence et de respect de la mission de service public ;
- une offre de formation diversifiée et de qualité sur tout le territoire national. Une concertation avec les collectivités locales ne doit pas aboutir à ce que les formations soient mises sous la tutelle des intérêts économiques locaux ;
- un budget national suffisant. L'éducation doit rester une priorité.
- La laïcité doit rester au cœur du système scolaire comme de la République, garante de la libre expression de chacun dans le respect de sa personne.

### ***DEFENDONS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE !***

### 3 – POLITIQUE DANS LE DEPARTEMENT : JOURNEE DE PRINTEMPS DES VERTS YVELINES (17 MAI 2003)

**SAMEDI 17 MAI 2003 - BASE DE LOISIRS DE SAINT QUENTIN EN YVELINES  
INTERVENTION D'EDDIE AIT, PRESIDENT DU PRG 78**

*" Chers amis,*

*Je tiens tout d'abord à remercier les militants et sympathisants Verts des YVELINES et plus particulièrement leur Secrétaire Départemental, Jean-Bernard GRAMUNT, de leur invitation à participer à cette " JOURNEE de PRINTEMPS ", véritable moment d'échange, de rencontres et de débats.*

*Au moment où l'actualité politique, économique et social en France et dans notre département retient toute notre attention, il était important de réaffirmer un certain nombre d'orientations et rappeler que les projets de la droite et de la gauche sont opposés, tant dans la forme que sur le fonds.*

*Après une année de pouvoir, les premières mesures du GOUVERNEMENT RAFFARIN en sont d'ailleurs l'illustration :*

- La droite restreint la place de l'Etat et démantèle la République,*
- La droite diminue l'impôt des plus riches,*
- La droite remet en cause le système des retraites par répartition,*
- Quant à ses mesures contre l'insécurité, elles portent atteintes aux libertés individuelles. Inversement proportionnelles à la notoriété du Ministre de l'Intérieur, elles illustrent le caractère répressif de l'Etat face à l'indigence des personnes en cause qu'elles soient françaises ou étrangères.*

*La gauche, à l'inverse, a su, grâce à une action collective et concertée, diminuer fortement le chômage, assurer une croissance forte, tout en offrant de nouveaux droits, comme la réduction du temps de travail, la CMU et le PACS.*

*C'est pourquoi, tout ce qui a déjà été réalisé par la gauche – par le gouvernement de la gauche plurielle qui nous réunissait tous – doit toujours constituer un repère essentiel pour répondre aux craintes et aux espérances des Français.*

*Mais la gauche se doit également d'aller plus loin et de favoriser l'instauration d'une véritable " République fraternelle " en préconisant notamment le droit au logement pour tous, en préservant les retraites par répartition, en maintenant le caractère public d'EDF/GDF, de la SNCF, de La Poste et en poursuivant sans merci la lutte contre le chômage.*

*Il revient à la gauche, rassemblée dans ses diversités, de dessiner les contours d'une société renouvelée. Saint-Exupéry l'a écrit avant nous : " Enrichissons nous de nos mutuelles différences ".*

*Alors pour nous, pour nous la gauche, la richesse politique se construit aussi sur nos identités respectives et la mutualisation de nos différences. Car l'objectif d'une gauche rassemblée ne doit faire aucun doute. Il s'agit bien d'arracher aux forces du conservatisme, du laisser-aller économique, de l'inégalité sociale et du cynisme politique la gestion des affaires de notre pays.*

*Trois mots doivent ainsi guider notre action : la volonté, la vérité et le dialogue.*

*Les échéances électorales de 2004 - cantonales, régionales et européennes et dans une moindre mesure les sénatoriales - doivent être pour les Yvelines et la France, l'occasion d'une véritable alternance à la droite réactionnaire et libérale incarnée par Jacques CHIRAC et son Gouvernement UMP/UDF. Ne renouvelons pas l'erreur qui a conduit au 21 avril 2002. Donnons nous dès à présent les moyens de gagner. N'offrons plus la victoire à nos adversaires.*

*Notre implantation sur le terrain, les responsabilités que les uns et les autres exercent dans les communes, dans les assemblées départementale et régionale doivent nous permettre si nous le décidons ensemble, non seulement de maintenir nos acquis mais encore d'accroître nos gains dans les cantons et à la Région.*

*Il nous faut donc rénover nos pratiques. La discussion, la négociation et l'union, que nos électeurs ne nous pardonneraient pas de ne pas mettre en œuvre, doivent être érigées en mode d'action. Cette exigence nous conduira au succès et permettra aux institutions de retrouver leur vitalité notamment par l'instauration d'une 6<sup>ème</sup> République.*

*Voilà pourquoi la réflexion de la gauche sur ses valeurs, sur son programme, sur son mode de rassemblement est impérative et urgente. La question d'une nouvelle alliance à gauche est posée, nos concitoyens ne nous pardonneraient pas de ne pas leur apporter une réponse rapide. La gauche a enfin la possibilité de s'engager sur la voie de la création d'une grande force politique nouvelle, confédérale, progressiste et populaire.*

*Voilà pourquoi, nous devons prendre la mesure de l'immense travail qu'il nous faut accomplir pour mettre enfin l'humanisme au service de la gauche et de la République.*

*Voilà pourquoi je vous invite à en débattre le 14 juin 2003, autour notamment de Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile de France, de Christiane TAUBIRA, candidate du PRG à l'élection présidentielle d'avril 2002, et de Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire PRG de Paris, à participer à notre " Banquet Républicain " qui se tiendra à Carrières-sous-Poissy.*

*Je vous remercie. "*

## **4 – FORMATION MILITANTE : ZOOM SUR LA LAICITE**

### **Sommaire :**

1. Propos introductif.
2. Quelques dates clés.
3. La séparation de 1905 : la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
4. Laïcité et multiculturalisme : quel devenir pour l'école française et républicaine ?
5. Vers une redéfinition de la laïcité ?
6. Une remise en cause de la loi de 1905 qui coïncide avec d'autres attaques contre la laïcité.
7. Des champs d'application nouveaux pour la laïcité.
8. En guise de conclusion.

## 1. Propos introductif.

Dans deux ans, la France fêtera le centenaire de la loi laïque. Il est légitime d'attendre que les autorités donnent tout son éclat à cet événement qui a profondément imprégné notre histoire et notre République. La loi de 1905, votée à l'initiative du radical Emile COMBES <sup>1</sup> avec le soutien de toute la gauche et d'une fraction de la droite modérée, a parachevé la lente et difficile construction de l'Etat républicain. Elle a permis à la " fille aînée de l'Eglise " de devenir un modèle original d'intégration et de tolérance religieuse.

Inscrite dans notre Constitution <sup>2</sup> comme l'un des principes fondateurs de notre pays, la laïcité suscite un débat permanent. Les enjeux en demeurent toujours aussi grands. Avec la laïcité, c'est toute la conception de la République dont il est question. Depuis Emile COMBES, les Radicaux ont toujours été à l'avant-garde du combat pour la laïcité, conçue comme la garantie pour chaque citoyen du plein exercice de sa liberté individuelle. La République est cet espace public de neutralité indispensable à l'établissement d'une véritable démocratie. L'intégrisme et l'intolérance, le racisme et la xénophobie, la " mondialisation ", l'arbitraire politique, économique ou religieux, sont des défis constants pour les valeurs républicaines.

## 2. Quelques dates clés :

26août 1789 : L'article X de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame la liberté religieuse " Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ".

1791 : la Constitution instaure la liberté des cultes et donne les mêmes droits aux religions catholique, judaïque et protestante.

1881-1882 : Lois de Jules Ferry instituant l'école publique gratuite, laïque et obligatoire.

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'Etat : " La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte ".

1946 : Inscription du principe de laïcité dans le Préambule de la Constitution.

1959 : Loi Debré accordant des subventions aux écoles privées sous contrat.

1989 : Incidents dits " du foulard islamique " suivis des avis des 27/11/1989 et 2/11/1992 du Conseil d'Etat privilégiant une solution au cas par cas.

## 3. LA SEPARATION DE 1905 : LA SEPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT. <sup>3</sup>

**La loi du 9 décembre 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat ne comporte pas de référence explicite à la laïcité,** mais elle est le pilier des institutions laïques. Elle pose le principe de la liberté de religion et de culte des personnes et des communautés garantie par l'État. Chaque Eglise peut s'organiser suivant son droit propre. Par ailleurs, le principe

---

<sup>1</sup> Président du Conseil de 1902 à 1905, violemment anticlérical, il s'attaqua aux congrégations religieuses et prépara la loi qui aboutit à la séparation des Eglises et de l'Etat.

<sup>2</sup> Art.1 : " La France est une République indivisible, laïque, démocratie et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toute les croyances. "

<sup>3</sup> **Loi du 9 décembre 1905 : loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat (extraits).**

**Art.1** La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

**Art.2** La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

de l'autonomie de l'Etat vis-à-vis des religions implique qu'aucun culte ne soit plus " reconnu ", c'est-à-dire privilégié ou subventionné.

**Les défenseurs de la loi, comme Jaurès ou Briand, entendent en faire une loi d'apaisement.** La séparation est amiable : ainsi, plus de 30 000 édifices religieux appartenant aux communes sont mis gratuitement à la disposition des cultes contre l'opinion de certains laïcs plus intransigeants. Elle aurait donc pu être acceptée par les catholiques, comme elle l'était par les protestants, mais l'opposition du Pape Pie X empêche l'accord : l'encyclique *Gravissimi officii* affirme qu'il s'agit d'une " loi non de séparation mais d'oppression ". Il faudra attendre 1923 pour que le pape Pie XI adopte une attitude plus conciliante et accepte que le culte catholique soit régi par des associations cultuelles, que le Conseil d'Etat reconnaît conformes à la loi. Malgré cela, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France condamne en bloc les " lois de laïcité " jugées contraires " aux droits formels de Dieu et aux intérêts temporels et spirituels de l'Eglise ".

**La loi de 1905 marque une étape historique :** l'Etat renonce à son pouvoir sur les Églises et celles-ci ne doivent plus intervenir dans le fonctionnement des institutions. Rappelons toutefois que ce régime ne s'applique pas à l'Alsace - Lorraine, qui avait gardé sous le régime allemand l'essentiel du droit français antérieur à 1871. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la séparation est toujours contestée par l'épiscopat. La laïcité est remise en cause sous le régime de Vichy, qui favorise l'enseignement catholique, reconnaît les congrégations et subventionne l'école privée. Ces mesures viennent conforter la politique familiale du Maréchal. À la Libération, le combat laïque reprend toute sa force.

**Aujourd'hui, la laïcité doit encore être défendue et étendue. En France, l'idée de laïcité est loin d'être universellement acceptée.**

Quelques exemples :

- La séparation des Eglises et de l'Etat subit encore trop de restrictions géographiques inadmissibles (Alsace - Moselle, Guyane, TOM) ;
- L'intervention de plus en plus fréquente de l'appareil judiciaire pour régler notamment les problèmes liés à des pratiques communautaires (port du voile à l'école...) est inquiétante. C'est à la République de définir les mesures unitaires et de s'y tenir. La vie en société ne saurait se résoudre à l'établissement d'une jurisprudence des pratiques et des relations intercommunautaires ;
- Les progrès de la science doivent pouvoir être libérés de toute influence des groupes de pression, notamment religieux .

#### **4. Laïcité et multiculturalisme : quel devenir pour l'école française et républicaine ?**

En France, la laïcité de l'enseignement public remonte à 1882. Les lois dites " Jules Ferry " instituaient alors l'école publique, laïque, obligatoire et gratuite pour tous les enfants entre 6 et 13 ans. La provocation de nature religieuse n'y est pas acceptée.<sup>4</sup>

- **L'école de la République est une école laïque.** Toutefois, selon les récentes décisions du Conseil d'État, et à condition de rester discret, le port du voile islamique - traduction exacte du mot arabe "hijab", aussi appelé foulard islamique -

---

<sup>4</sup> "Je vous demande de vous tenir dans la doctrine qui est la doctrine de la liberté de conscience, de l'indépendance du pouvoir civil, de l'indépendance de la société civile vis-à-vis de la société religieuse." Jules Ferry.

n'est pas incompatible avec le principe de la laïcité. L'État, qui est laïque depuis la " loi de séparation " de 1905, " assure la liberté de conscience " et " garantit le libre exercice des cultes ". Mais où est la limite ? Et dans quelle mesure les religions ont-elles le droit de quitter la sphère du privé et d'être visibles aux yeux de tous ? L'islam est la deuxième religion de l'Hexagone : avec 4 millions de musulmans, elle représente 7% de sa population totale. La France, pays multiculturel, devrait donc respecter les particularités de toutes les religions pratiquées sur son sol ? Rien n'est moins sûr.

- ***Aussi, depuis 1989 et les premières affaires de voile à l'école***, le Conseil d'Etat a été saisi à plusieurs reprises du cas d'élèves portant le hijab. Le 27 novembre 1996, il a confirmé sa jurisprudence reconnaissant aux élèves l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses : le port d'un signe religieux (foulard, croix ou kippa) ne peut donc leur être interdit, dès lors qu'il ne s'accompagne ni de prosélytisme, ni de provocation. Et, si la circulaire de François Bayrou de 1994 interdit le port ostentatoire de signes religieux à l'école, le problème n'est pas réglé pour autant et divise toujours les classes intellectuelle et politique françaises. Le 20 octobre 1999, le Conseil d'Etat a reconnu au personnel éducatif la faculté d'exiger "des tenues compatibles avec le bon déroulement des cours, notamment en gymnastique et en technologie".
- ***Depuis les attentats du 11 septembre dernier, la question du foulard pèse à nouveau lourdement sur les écoles.*** La situation, au quotidien, est délicate pour tous les acteurs : professeurs, élèves, chefs d'établissement. La tolérance de tous est mise à rude épreuve. Mais là encore, avec sa grande capacité d'intégration des différences, le subtil principe de laïcité devrait être assez fort pour faire face à ces temps difficiles. Le débat est désormais ouvert entre les tenants d'une intégration républicaine classique, qui vaudrait pour tous les temps et toutes les populations, et les partisans d'une évolution faisant une plus grande place à la diversité culturelle.

## 5. Vers une redéfinition de la laïcité ?

- Le développement des sectes pose la question de la séparation entre les phénomènes religieux et sectaire : si la liberté religieuse doit s'appliquer, elle ne doit pas autoriser des escroqueries ni violer la liberté des personnes.
- La morale laïque a perdu en visibilité. Pour certains, il convient de revenir aux sources de la République et de recréer un modèle unique d'intégration. Pour d'autres, il faut tenir compte des évolutions de la société et faire une place aux communautarismes et particularismes, même religieux.
- Une acception large de la laïcité semble se faire jour, qui condamnerait toute atteinte à des valeurs jugées universelles. Cependant, la solution française d'un Etat laïque ne se retrouve pas partout : certains Etats européens conservent une religion d'Etat (Royaume-Uni) tandis que d'autres, tout en fixant le principe de la liberté religieuse, privilégient une religion en particulier, ou interviennent dans la vie religieuse, par exemple en la finançant (Portugal).
- Enfin, l'Islam, deuxième religion française en termes quantitatifs, dont les clivages doctrinaux et idéologiques, l'absence de clergé hiérarchisé et le fait que de nombreux musulmans ont la nationalité d'un autre Etat rendent très difficile, en dépit de la mise en place récente du Conseil Français du Culte Musulman (C.F.C.M), l'organisation de la religion musulmane en France. Elle se développe

souvent de manière spontanée. Les mêmes problèmes se posent à d'autres religions comme le bouddhisme. La laïcité doit ici composer avec la nécessité de faire une place à de nouvelles sensibilités qui trouvent un écho important.

Mais, la République, qui a le devoir de garantir la liberté de croyance, n'a pas mission à encourager le prosélytisme. En effet, pourquoi accorder une dérogation (exemple du C.F.C.M) à un courant spirituel et pas aux autres ? En quoi l'Etat doit-il se mêler de contenu théologique ? L'orientation idéologique des religions n'est pas son affaire sauf quand elle contrevient à la loi. Et pourtant, la constitution du CFCM s'apparente à une démarche concordataire et propose dans les faits, une rupture avec la neutralité étatique. Déjà, certains appellent aujourd'hui à la réforme de loi de séparation des églises et de l'Etat au nom du respect de la religion islamique et au motif que cette dernière ne dispose pas de lieux de cultes.

Dans tous les cas, cette campagne d'opinion a le mérite de poser le problème du financement de certains lieux de cultes par des Etats théocratiques ou par d'autres sources intégristes. Autoriser le financement des mosquées ou encore des imams<sup>5</sup> par des crédits publics ne réduirait en rien les menaces que fait peser, sur la société française, l'intégrisme religieux. Les excès de l'islam radical ne sont qu'un prétexte pour attaquer les lois laïques de la République.<sup>6</sup> La République, qui respecte toutes les croyances, doit, à la fois, garantir le libre exercice du culte musulman et préserver le fonctionnement laïque de notre société. Le bon débat porte d'ailleurs sur les pratiques discriminantes de certains Maires et pas sur le changement de la loi de 1905 qui rouvrirait de vieilles passions françaises.

## **6. Une remise en cause de la loi de 1905 qui coïncide avec d'autres attaques contre la laïcité.**

- D'une part, certains, à l'incitation du Ministre de l'Education Nationale, Luc FERRY, proposent de rétablir, dans les matières enseignées, le " fait religieux ". La religion n'est pas une matière d'enseignement mais figure dans les programmes d'histoire, de littérature ou de philosophie.
- D'autre part, à travers le projet de future constitution européenne, certains voudraient voir figurer la référence à la religion, d'autres proposent de citer Dieu dans le préambule. Si les idées de liberté religieuse et de libre conscience sont suffisamment consacrées dans l'ensemble des pays de l'U.E, le concept de laïcité, tel qu'il se décline en France, reste méconnu dans les autres pays de l'Europe. Aussi, la hiérarchie catholique a accentué sa pression pour qu'une référence aux "racines chrétiennes" de l'Europe soit prise en compte dans le futur texte fondamental de l'Union européenne. A l'occasion de l'angélus, Jean Paul II est intervenu au Saint-Siège pour lancer un appel en ce sens. Exhortant les politiciens, catholiques et chrétiens, à se battre pour faire entrer Dieu dans cette Constitution, le souverain pontife a même appelé à l'union ses frères orthodoxes : " L'œuvre de saint Cyrille et saint Méthode (les évangélistes slaves, patrons de l'Europe orientale) a contribué à consolider les racines communes chrétiennes de l'Europe."

---

<sup>5</sup> La loi de 1905 permet en effet, dans un certain nombre de cas limités, le salariat de prêtres ou d'imams pour permettre l'exercice de la religion dans les lieux clos. Dans les internats, les asiles, les casernes, l'Etat finance des aumôneries.

<sup>6</sup> Le Président du l'U.O.I.F a déclaré : " Ma constitution, c'est le Coran. "

Les évêchés européens ont été mobilisés pour livrer bataille, et le Secrétaire d'Etat du Vatican, le Cardinal Angelo Sodano, a multiplié les interventions pour obtenir l'appui des politiciens européens. La pression est très forte sur l'Italie dont tous les représentants à la Convention européenne, de droite comme de gauche, se sont déclarés favorables à l'introduction de la référence aux racines chrétiennes de l'Europe. Avec l'accord du Président du Conseil, Silvio Berlusconi, le vice-président du Conseil et représentant à la Convention, Gianfranco Fini, a présenté un amendement proposant que l'Union reconnaisse "les racines judéo-chrétiennes comme des valeurs fondatrices de son patrimoine".

La question qui est aujourd'hui débattue au sein de la Convention est de savoir s'il faut, tout en réaffirmant le caractère laïc des institutions, rappeler que le christianisme est historiquement fondateur de la culture et de l'identité européennes, et que nombre des valeurs partagées par les Européens trouvent leur origine dans l'Évangile. Lionel Jospin, en son temps, avait répondu par la négative et avait défendu la version française d'une laïcité vigilante, cantonnant dans le domaine privé tout sentiment religieux mais désireuse de ne fermer la porte à personne.

Dans une société de plus en plus multiculturelle, la laïcité peut apprendre aux individus à coopérer, à trouver les modalités d'une bonne entente et à harmoniser les différences. Les dangers du communautarisme sont évidents et nous observons le nationalisme se développer à nouveau en Europe en s'alimentant des haines religieuses et ethniques.

## **7. Des champs d'application nouveaux pour la laïcité.**

Il reste beaucoup à faire, dans l'Union Européenne elle-même, où très rares sont les pays comportant des dispositifs politiques et juridiques se rapprochant du système laïque français ou pouvant évoluer dans ce sens. Les logiques concordataires restent, en matière de religion, largement dominantes et un regard rapide sur l'histoire de l'Europe et les grandes ruptures qui l'ont scandé et l'identité culturelle que l'on se plaît à lui reconnaître, permettent de constater l'importance que n'a cessé d'y occuper le phénomène religieux, tant dans sa dimension idéologique qu'institutionnelle.

Il apparaît vain de définir aujourd'hui une hiérarchie des conceptions de la laïcité dans les différentes aires culturelles européennes. La synthèse que tentera d'en faire la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing risque bien d'être caduque avant même que la constitution n'entre en vigueur. " L'islam, qui sera dans quelques années, en nombre de pratiquants, la religion de la majorité des Européens, ne s'accommode guère avec les laïcités européennes actuelles, car il a un caractère social et public très fort. " <sup>7</sup>

Toutefois, " l'Union Européenne respecte et ne préjuge pas le statut dont bénéficient en vertu du droit national, les Eglises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres. L'Union Européenne respecte également le statut des organisations philosophiques et non confessionnelles. " C'est par ces quelques mots, qui constituent la " Déclaration relative au statut des Eglises et des organisations non confessionnelles ", jointe au Traité d'Amsterdam, qu'a été clos le débat engagé à l'initiative du Vatican sur la place qu'il convenait de reconnaître aux Eglises " dans l'identité et la culture des Etats membres, ainsi que l'héritage commun des peuples européens ". Cependant, le Pape est revenu à la charge. En Espagne <sup>8</sup>, il a déclaré à la population : " N'abandonnez pas

---

<sup>7</sup> Edouard BOUYE, *Religion et constitution, La Quinzaine européenne*, Numéro 27 du 18 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2002.

<sup>8</sup> Les 3 et 4 mai 2003

vos valeurs chrétiennes. Ainsi seulement vous serez capables d'apporter au monde et à l'Europe la richesse culturelle de votre histoire ". Et dans une allusion plus directe à la Convention, il précise " Europe, retrouve toi, sois toi-même, ravive tes racines ". Selon le Vatican, une référence aux " racines chrétiennes " dans la future constitution européenne n'enlèverait rien à la laïcité des structures politiques. Rien n'est moins sûr.<sup>9</sup> Et, plus de 200 parlementaires européens ont signé un projet de résolution demandant qu'aucune référence directe ou indirecte à une religion ou à une croyance spécifique ne soit incluse dans le traité constitutionnel.

Ainsi qu'à pu l'écrire Edgar MORIN <sup>10</sup> : " La culture européenne n'est pas seulement une culture dont les produits les plus significatifs – l'humanisme, la raison, la science – sont laïques. C'est surtout une culture entièrement laïcisée, dans le sens où, à partir d'un certain moment, aucune idée n'est demeurée assez sacrée... pour échapper au tourbillon des débats... ".

### **8. En guise de conclusion.**

La laïcité n'est pas une notion passéiste mais au contraire une idée de progrès et de multiples champs d'application s'ouvrent devant-elle. Elle est un cadre légal, une règle du jeu. Ses règles sont applicables à l'ensemble du corps social et elle n'est pas le résultat de contrats évolutifs entre des communautés ou des groupes. La laïcité est une : elle ne peut être ni " nouvelle ", ni " plurielle ". Remettre en cause la loi de 1905 toucherait aux fondements de l'équilibre républicain qui a été trouvé au cours des deux derniers siècles et auxquels la collectivité nationale est attachée.

## **5 – ACTUALITE : LES PROPOSITIONS DU PRG SUR LES RETRAITES**

### **POUR UNE POSITION COMMUNE SUR LES RETRAITES.**

Jean-Michel BAYLET, Président du PRG a adressé un courrier à François Hollande (Parti Socialiste), Marie-Georges Buffet (Parti Communiste Français) et Gilles Lemaire (Les Verts) pour leur proposer de rechercher une position commune sur les retraites en vue de la manifestation nationale dimanche 25 mai.

***Un texte était joint à la lettre résumant les points forts de l'opposition d'une majorité de salariés, syndicats et partis politiques aux réformes du gouvernement :***

- La retraite n'est pas seulement une question technique mais de société. Elle doit assurer à toutes et à tous un niveau de vie digne tenant compte non seulement du travail effectué tout au long de la vie, mais aussi des périodes de formation initiale comme ultérieure, des stages, et, plus largement, des activités d'intérêt général et d'utilité sociale. Toute solution doit aller dans le sens de la solidarité inter- et intra-générationnelle.

---

<sup>9</sup> La mention de l'article 2 sur les valeurs de l'Union risque de créer une ambiguïté avec l'article 45 qui doit établir la procédure de suspension d'un Etat membre en cas de violation des valeurs fondamentales de L'UE..

<sup>10</sup> Edgar MORIN, *Penser l'Europe*, Paris, Editions Gallimard, 1990.

- La retraite sera d'autant mieux financée que le chômage régressera. La première politique de consolidation des régimes de retraite est d'engager une véritable politique de lutte contre le chômage mettant fin au "laissez-faire" qui permet à de grands groupes de procéder à des licenciements massifs, non pour des raisons de productivité mais strictement financières. La politique actuelle, conduisant à un retour à un taux de 9,5% de chômage et bientôt 10%, est inacceptable.
- La retraite sera d'autant mieux assurée qu'elle continuera à reposer d'abord sur des systèmes publics et obligatoires fondés sur la répartition. Les systèmes sur-complémentaires éventuellement nécessaires et faisant appel à d'autres techniques devant être eux-mêmes obligatoires.
- Financer la retraite exige que l'on tienne compte des grandes évolutions survenues dans tous les systèmes de production qui, avec l'automatisation, les nouvelles technologies, ont conduit à réduire la part salariale. Phénomène souvent accentué par une politique salariale modératrice. Toutes les statistiques le démontrent : le financement doit être assis, au moins en partie, sur la valeur ajoutée dégagée par les entreprises. Ne pas s'attaquer, franchement, à cette question clé, c'est se condamner à aller de réformettes en réformettes ;
- Etre juste consiste à tenir compte de l'ensemble des périodes de travail - salarié, libéral, etc.- comme de formation et d'activité d'intérêt général et social ; ce qui suppose de revoir le système de prise en compte des années de travail et d'activité et de mettre au point, pour les périodes non directement liées à un "salaire", des systèmes de contribution originaux.
- Etre juste consiste à tenir compte des travaux pénibles des salariés, aussi bien dans le privé que dans le public, ce qui exige une approche approfondie de cette question et non un saupoudrage.
- Etre juste conduit certainement à rapprocher ou faire converger les systèmes publics et privés mais certainement pas en alignant par le haut les contraintes et en omettant les différences objectives (à propos des primes dans le public par exemple).
- Etre juste c'est assurer un haut niveau de retraite, en particulier pour les plus bas revenus, qui ne peuvent supporter une dégradation de leur pouvoir d'achat alors qu'ils sont déjà au "bas" de l'échelle. Ceci supposera aussi que l'indexation ne soit pas fixée sur les prix, ce qui conduirait inévitablement à une diminution des pensions.

L'ensemble des partis de gauche estime que s'il faut effectivement une réforme des retraites, mais celle proposée par MM. Raffarin, Fillon et Delevoye, prend le risque de créer une société encore moins équitable qu'auparavant faute d'avoir osé aller assez loin pour assurer un système pérenne et juste, solidement financé. Elle demande donc une véritable réouverture des négociations sur ce sujet, et, afin d'obtenir une réponse, soutient les manifestations du 25 mai et les revendications de l'ensemble des composantes syndicales.

## 6 – INITIATIVE(S) : POUR RETABLIR LE COMITE DEPARTEMENTAL DE VIGILANCE CONTRE L'EXTRÊME DROITE DANS LES YVELINES

LETRE A LA GAUCHE YVELINOISE - 9 AVRIL 2003

Destinataires : Alain RICHARD, Premier Secrétaire Fédéral du Parti Socialiste des Yvelines, Richard SCHEEAN, Secrétaire Départemental du PCF 78, et Jean-Bernard GRAMUNT, Secrétaire Départemental des Verts – Yvelines).

*" Carrières-sous-Poissy, le 9 avril 2003*

*Chers amis,*

*Il y aura bientôt un an, l'élection présidentielle nous rappelait les dangers courus par la République, nos institutions, notre liberté face à la montée de l'extrême droite.*

*Le rappel de la date du 21 avril 2002, inscrite dans notre mémoire collective, se fait pressant : une année de gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN a mis à mal un certain nombre de nos fondements sociaux mais aussi démocratiques et la mobilisation du Front National, quant à elle, s'accroît.*

*Dans le même temps, le Comité départemental de vigilance contre l'extrême droite a progressivement arrêté son action. Nous pensons opportun, avec votre soutien, de le faire renaître.*

*Vous sachant sensibles à ce combat, l'occasion semble tout indiquée pour relancer ce mouvement et, à travers lui, pour envisager ensemble des positions communes sur les diverses questions d'actualités.*

*Dans l'attente de vos propositions, nous vous renouvelons l'expression de nos cordiales salutations. "*

**Thierry VANDECASTEELE**  
Secrétaire Général

**Eddie AIT**  
Président

**Roger BOO-BAKARY**  
Vice-Président,

### COORDONNEES DE LA FEDERATION DU PRG 78

Adresse	79, rue des Ecoles – 78955 Carrières-sous-Poissy
Téléphone	01 30 06 82 04 – 06 71 20 99 20
Fax	01 30 06 82 04
Courriel	federation@prg78.org
Site Web	<a href="http://www.prg78.org">http://www.prg78.org</a>
Site national	<a href="http://www.planeteradicale.org">http://www.planeteradicale.org</a>